



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 2007

**Aérodrome de Niort/Souché - Fixation des redevances
aéronautiques**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 juin 2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 juillet 2007

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc
DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Paul SAMOYAU - M. Robert PLANTECOTE
- M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme
Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Annie COUTUREAU - Mme
Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - M. Bernard JOURDAIN - Mme
Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Yannick TARDY - Mme
Catherine REYSSAT - M. Joël RENOUX - M. Alain GARCIA - M. Marc THEBAULT -
M. Jean-Louis EPPLIN - M. Stéphane TRONEL - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme
Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance :

Excusés ayant donné pouvoir :

- Rodolphe CHALLET donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Jeanine BIMES donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Catherine REYSSAT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Françoise BILLY
- Michel PAILLEY donne pouvoir à Bernard JOURDAIN
- Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Gérard NEBAS

Excusés :

Conseillers :

M. Franck GIRAUD - M. Dominique GUIBERT - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine
DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Claudie LAROCHE - Mme Michelle LE
FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2007

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Vous avez adopté, lors de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2006, les tarifs applicables à l'aérodrome de Niort Souché au titre de l'année 2007.

Après instruction du dossier de reprise en gestion, et considérant l'arrêt de l'activité commerciale et le maintien uniquement de l'accueil des vols à vue dans un contexte sportif de loisirs, la gestion de l'aérodrome est qualifiée de service public à caractère administratif non assujetti à la TVA.

De plus, le budget dont le montant est estimé à 156.000 € est financé majoritairement par des subventions publiques auxquelles s'ajoutent les recettes d'exploitation dont le montant (environ 15.000 €) est inférieur à la franchise en base qui est de 27.000 €.

Il ressort donc que les redevances aéronautiques ne doivent pas être assujetties à la TVA dans le respect d'une franchise de 27.000 € définie par la Direction Générale des Impôts.

Je vous propose de fixer les nouveaux tarifs qui figurent en annexe et qui restent identiques à ceux précédemment actés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Fixer le montant des redevances aéronautiques conformément à l'annexe ci-jointe à compter du 1^{er} juillet 2007.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Luc DELAGARDE